



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
15 juin 2009
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2009

8-11 septembre 2009, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Recueil des décisions adoptées par le Conseil
d'administration à sa session annuelle de 2009
(du 26 mai au 3 juin 2009)**

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2009/9	Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011.	3
2009/10	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà	4
2009/11	Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD.	5
2009/12	Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD	6
2009/13	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique	7
2009/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet	8
2009/15	Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.	8
2009/16	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011.	11
2009/17	Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà.	12



2009/18	Politique d'évaluation du FNUAP	12
2009/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009	15

2009/09

Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique 2008-2011 (DP/2009/11);

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de façon à mieux orienter l'action des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et a invité instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Rappelle* sa décision 2008/15 et *rappelle également* sa décision 2008/14, dans lesquelles il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté humaine et a prié le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports annuels de l'Administrateur une analyse comparative détaillée des dépenses consacrées à la coordination et à la programmation de l'action des organismes des Nations Unies;

4. *Constate avec préoccupation* que les ressources « préaffectées » sont restées nettement supérieures aux ressources générales du PNUD et que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans les futurs rapports : a) des informations sur les difficultés d'application de la vision stratégique et des grands axes connexes du plan stratégique 2008-2013 et les moyens envisagés par le PNUD pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations détaillées sur la contribution du PNUD à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

6. *Prie instamment* le PNUD de continuer de renforcer son rapport annuel, en commençant, en 2010, par intégrer des informations sur ses contributions aux résultats de développement du plan stratégique et, à cet égard, *appuie* le plan du PNUD visant à fournir des analyses plus approfondies, en commençant par les domaines de programme les plus demandés;

7. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique du PNUD 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes pertinents mondiaux et régionaux du PNUD;

8. *Demande* à l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle en 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents du PNUD;

9. *Demande également* à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique du plan stratégique étendu, 2008-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 d'un projet de plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/10

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà (DP/2009/12);

2. *Prend note* du fait que le PNUD a atteint le premier objectif de financement annuel (2008) pour les ressources ordinaires (de base) tel que défini dans son plan stratégique pour 2008-2011;

3. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et *demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2009;

4. *Note aussi avec préoccupation* que selon les prévisions actuelles du PNUD et sans préjuger des fluctuations des taux de change, il est à craindre que le montant des contributions à ses ressources ordinaires décline pour tomber du niveau de 2008 à 965 millions de dollars, et qu'elles n'atteignent donc pas l'objectif fixé à 1 milliard 250 millions de dollars pour 2009, sans compter qu'il est extrêmement difficile de prédire leur montant en 2010, et *invite* le PNUD à tenir des consultations informelles avec le Conseil pour établir une stratégie visant à réduire l'écart de financement prévu;

5. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *considère* que le renforcement du rôle et de la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique 2008-2011 et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue de son efficacité, de sa productivité, de sa cohérence et de son impact;

6. *Souligne* qu'il est important de maintenir une base de ressources ordinaires stable prévisible et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est

matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

2 juin 2009

2009/11

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2009/13);

2. *Se félicite* des informations et de l'analyse complémentaires sur les fonctions et les activités d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi que de leurs actions visant à renforcer cette activité par les services exclusivement chargés de l'évaluation, par la mise au point d'outils et de directives en la matière et par leur attention au suivi des activités d'évaluation;

3. *Se félicite également* de l'amélioration et de l'harmonisation des méthodes d'évaluation des résultats des activités de développement, dont la portée plus étendue et la plus grande régularité augmentent leur valeur pour la planification de nouveaux programmes de pays;

4. *Reconnaît* que le PNUD a consolidé le contrôle en matière d'évaluation par la publication des directives visant à renforcer les rôles et responsabilités des bureaux régionaux et des bureaux de pays et par l'intégration au tableau de bord d'un indicateur de la conformité de la réponse de l'administration;

5. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations;

6. *Prend note* de la baisse du nombre total d'évaluations décentralisées et, à cet égard, *prie* le PNUD de renforcer les capacités d'évaluation décentralisée, à suivre et à évaluer des programmes au niveau des pays et d'utiliser davantage ces évaluations comme base des décisions à prendre pour les améliorations futures, compte tenu de la nécessité d'appuyer les régions et les domaines d'intervention où les évaluations menées sont les moins nombreuses et les niveaux de ressource les plus élevés;

7. *Constata* que les programmes de pays ont de plus en plus de mal à se conformer à la conduite d'évaluation des résultats et *prie* le PNUD d'améliorer le respect de cette obligation en établissant des plans d'évaluation de programmes de pays réalisables et convenablement financés, notamment en affectant des ressources programmées aux évaluations de résultats décentralisées;

8. *Prend acte* du défi permanent que pose la qualité des évaluations décentralisées et *souligne* la nécessité pour le PNUD d'améliorer la planification des programmes et la gestion axée sur les résultats pour mieux développer la conception et la méthodologie des évaluations décentralisées;

9. *Prend acte de* l'augmentation en 2008 du nombre de spécialistes chargés du suivi et de l'évaluation et *encourage* le PNUD à continuer de professionnaliser la fonction en perfectionnant les personnels spécialisés et leur capacité à gérer le fait que certains services chargés des programmes ne disposent pas d'une telle expertise;

10. *Prend acte* de la légère amélioration enregistrée au niveau des réponses présentées par l'administration aux évaluations décentralisées et *encourage* le PNUD à pousser plus loin l'amélioration et le suivi des réponses de l'administration afin d'améliorer la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations;

11. *Prie également* le PNUD de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

12. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui encourage l'intensification des activités d'évaluation, s'agissant en particulier des résultats obtenus en matière de développement, notamment en favorisant la collaboration en matière d'évaluation, y compris les évaluations communes; et, à cet égard, *encourage* le PNUD à continuer d'évaluer conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies l'efficacité en matière de développement tout en continuant de privilégier la responsabilisation du PNUD;

13. *Approuve* le programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2009-2010.

2 juin 2009

2009/12

Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel présenté par le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2009/19) et *note* les résultats ayant trait au programme et aux activités opérationnelles qui y figurent;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU en vue d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services inclusifs de microfinancement qui profitent aux ménages pauvres et aux petites et microentreprises;

3. *Renouvelle* son appui aux arrangements relatifs à la programmation et au financement du FENU proposés pour 2008-2011, présentés à la première session ordinaire de 2008, et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer au budget ordinaire du FENU ou de verser les contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour permettre au FENU d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au FENU d'élargir ses services et son appui aux investissements de 38 à 45 pays les moins avancés;

4. *Recommande* que le PNUD et le FENU renforcent davantage leur partenariat stratégique tel qu'il est défini dans le document DP/2009/20, et les *prie* de faire rapport au Conseil régulièrement, notamment à sa session annuelle de 2011, sur les défis à relever et les enseignements tirés de l'expérience.

2 juin 2009

2009/13

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2009/21) et de son rectificatif (DP/2009/21/Corr.1/Rev.1), et des informations relatives à son plan stratégique 2008-2011, qui y figurent;

2. *Reconnaît* l'appui apporté par UNIFEM aux pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et à avancer sur des fronts connexes tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM d'inclure dans son rapport annuel au Conseil d'administration des données qualitatives et quantitatives sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour réaliser les objectifs et les résultats de son plan stratégique, en utilisant des indicateurs définis dans le plan;

4. *Reconnaît* les efforts faits par UNIFEM pour suivre avec plus d'efficacité les résultats, les progrès et les lacunes et *prie* la Directrice exécutive de continuer d'améliorer la relation entre les produits et les résultats dans son rapport annuel de façon à mieux mettre en lumière l'impact des activités d'UNIFEM;

5. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés en 2008 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé, et *encourage* le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique, en attachant une attention particulière à ses ressources de base;

6. *Prend acte* de la note d'informations sur les critères et la méthodologie retenues pour l'affectation des ressources ordinaires (de base) (DP/2009/21, annexe 3) ainsi que de la lettre du 27 mai 2009, adressée à l'Administrateur du PNUD par la présidence du Comité consultatif d'UNIFEM (DP/2009/21, annexe 2) et après consultation avec les États Membres, *décide* de les examiner à sa deuxième session ordinaire de 2009;

7. *Encourage* UNIFEM à continuer de s'employer, en collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, à promouvoir davantage encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

8. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique d'UNIFEM, 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources financières;

9. *Demande* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents d'UNIFEM;

10. *Demande également* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2018-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 du projet de plan stratégique pour 2014-2017 d'UNIFEM, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) (DP/2009/22);

2. *Se félicite* des progrès qu'a réalisés le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité de ses modalités de travail;

3. *Prend note* des apports de l'UNOPS aux activités et résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies, souvent dans des conditions très difficiles;

4. *Prend note également* de la demande croissante des services de l'UNOPS, prouvée par les nouveaux contrats, et des signes de son professionnalisme croissant, manifestés par les tendances positives des enquêtes récentes et par la satisfaction de sa clientèle;

5. *Encourage* l'UNOPS à intégrer dans ses futurs rapports des informations et des analyses complémentaires sur les enquêtes de satisfaction de sa clientèle.

29 mai 2009

2009/15

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et le contrôle internes (DP/2009/23); b) du rapport du Bureau de la déontologie (DP/2009/25); c) du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2008 (DP/FPA/2009/5); et d) du rapport du Bureau de l'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les services d'audit interne fournis à l'Organisation en 2008 (DP/2009/24);

2. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes, de la clarté et du mode de présentation des recommandations ainsi que de la planification des audits axée sur les risques dans les rapports d'audit interne;

3. *Se félicite* de l'inclusion dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes respectifs des principales conclusions, des recommandations non appliquées

et des explications concernant les conclusions restées sans suite pendant 18 mois ou plus;

4. *Rappelle* sa décision 2008/13 sur la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, *prend note* des actions menées par le PNUD et le FNUAP pour renforcer la modalité d'exécution nationale et la maîtrise locale des initiatives et *prie* le PNUD et le FNUAP de régler toutes les questions opérationnelles identifiées dans les rapports d'audit, en s'attachant particulièrement au renforcement des capacités;

5. *Rappelle* la décision 2008/37, qui stipule entre autres les procédures à suivre lors de la diffusion des rapports d'audit interne, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

a) D'inclure dans leurs futurs rapports annuels des informations exhaustives sur la diffusion desdits rapports, en incluant le nombre de rapports d'audit interne diffusés et leurs titres; et

b) De donner aux gouvernements concernés le temps nécessaire pour examiner les rapports d'audit interne et présenter leurs observations, avant de les diffuser;

6. *Approuve* la décision du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de différer à 2012 l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'afficher sur leurs sites Web respectifs leurs plans pour la mise en application des normes IPSAS et de tenir régulièrement le Conseil au courant jusqu'à la présentation des états financiers, à la deuxième session ordinaire de 2013;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'inclure dans leurs futurs rapports des comparaisons pluriannuelles des tendances en matière d'audit;

9. *Partage* les préoccupations de la direction du PNUD et du FNUAP concernant les problèmes récurrents exposés dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5 concernant la gestion des projets, la gestion des programmes et le suivi et l'évaluation, *salue* les efforts constants que déploie la direction du PNUD et du FNUAP pour remédier aux faiblesses structurelles et *attend avec intérêt* des progrès notables dans les résultats d'audit ayant trait à ces domaines d'ici à 2010, qui feront l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011, dans le cadre des rapports d'audit interne du PNUD et du FNUAP;

10. *Prie* la direction du PNUD et la direction du FNUAP de tenir le Conseil informé des stratégies et activités qu'ils ont mis en œuvre pour remédier aux problèmes constatés de façon récurrente dans les conclusions d'audit figurant dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5;

En ce qui concerne le PNUD,

11. *Se félicite* de la progression constante des audits internes portant sur les bureaux de pays et les services du siège du PNUD, *encourage* le PNUD à élargir la

portée de ses audits des services du siège et *note avec préoccupation* le nombre d'audits de bureaux de pays dont la notation a mérité la mention « insuffisant »;

12. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus a diminué et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts de suivi pour donner suite à ces recommandations;

13. *Note avec satisfaction* les progrès importants réalisés dans la présentation en temps voulu des rapports d'audit couvrant des projets réalisés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements nationaux;

14. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2008;

15. En liaison avec le paragraphe 9 ci-dessus, *se félicite* des progrès réalisés pour remédier aux problèmes récurrents que posent les questions d'audit identifiées dans le document DP/2009/23, notamment les irrégularités au niveau de la passation des marchés, de la gestion des avoirs et des ressources financières, et *prie* le PNUD de s'attaquer à ces questions en priorité et dans les futurs efforts de planification dans les bureaux de pays et au siège;

S'agissant du FNUAP,

16. *Se félicite* du renforcement constant des processus de responsabilisation et d'assurance au FNUAP, et *exhorte* la Directrice exécutive à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques, à adopter un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, à mettre en place une stratégie de gestion globale des risques, à pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits aient l'étendue voulue, et à veiller à ce que le niveau des ressources mises à la disposition de la Division soit conforme aux recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2006/2;

17. *Rappelle* les dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies relatif à la vérification externe des comptes et en particulier l'article 12.6, et *souligne* que tous les accords de financement doivent être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil d'administration;

18. *Prie à nouveau* la Directrice exécutive de prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les opérations menées soient conformes aux politiques, règles et règlements du FNUAP;

S'agissant de l'UNOPS,

19. *Salue* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'audit interne au sein de l'organisation;

20. *Se félicite* de l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2008;

21. *Prend acte* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2008 et *fait sien* le mandat révisé de ce dernier qui y figure, sous réserve des modifications ci-après :

a) Avant d'être nommés, les membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit doivent faire l'objet d'une enquête pour éviter tout conflit d'intérêts, conformément à la décision 2008/37;

b) En nommant les futurs membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit, le Directeur exécutif veille à ce qu'au moins une majorité simple des membres ait une expérience concrète, pertinente et récente du contrôle financier ou interne;

c) Lorsqu'il s'acquitte de son rôle consultatif en matière de contrôle, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit peut exercer à son gré toutes les fonctions principales énumérées au chapitre 5.

3 juin 2009

2009/16

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : DP/FPA/2009/2 (Part. I), DP/FPA/2009/2 (Part. I, Add.1 et son rectificatif, Part. I, Add.1/Corr.1), et DP/FPA/2009/2 (Part. II), et *prend note également* des progrès continus que le FNUAP a réalisés dans l'harmonisation de sa programmation avec son plan stratégique pour 2008-2011, l'objectif étant de tenir compte des priorités nationales des pays de programme;

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, qui, entre autres, invite instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Prolonge* à 2013 le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocations des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP, 2008-2011;

4. *Demande* à la Directrice exécutive de faire mention, dans ses futurs rapports annuels, des valeurs de référence et des objectifs retenus pour les résultats et les produits du plan stratégique 2008-2011, afin de mesurer avec précision les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs et résultats;

5. *Demande* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP;

6. *Demande également* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, avant la présentation, à la session annuelle de 2013, d'un projet de plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

3 juin 2009

2009/17

Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà (DP/FPA/2009/3);

2. *Accueille avec satisfaction* la progression des ressources ordinaires du Fonds en 2008 ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement et *accueille également avec satisfaction* les contributions versées par les pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action et *encourage* le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources ordinaires tout en continuant à mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes;

4. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *reconnaît* que le renforcement du rôle et des capacités du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique, 2008-2011, et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue des rapports produits par le FNUAP sur son efficacité, sa productivité, sa cohérence et son impact;

5. *Constate* que le maintien et l'amélioration du niveau de financement du FNUAP exigeront que les pays qui sont en mesure de le faire augmentent leur financement durant la période du plan stratégique du FNUAP;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

7. *Souligne* qu'il faut au FNUAP un appui politique énergique et un soutien financier accru ainsi qu'une augmentation de ses ressources de base, versées de manière prévisible, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays et d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement.

2 juin 2009

2009/18

Politique d'évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2007/40 relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, le cadre de responsabilisation du FNUAP ainsi que la décision 2008/37 sur la politique de surveillance du FNUAP et *reconnaît* que ces documents jettent les bases d'une politique d'évaluation du FNUAP;

2. *Accueille avec satisfaction* la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2009/4) en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la production et l'utilisation des évaluations aux fins de l'apprentissage institutionnel et d'une gestion effective axée sur les résultats, pour appuyer l'effort de responsabilisation et assurer l'impartialité;

3. *Accueille avec satisfaction* l'accent mis par la politique d'évaluation sur le renforcement des capacités d'évaluation des pays de programme, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, et *invite* le FNUAP à continuer de mener des évaluations d'opérations au niveau des pays, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, et à les aider à développer leurs capacités nationales d'évaluation;

4. *Salue* les efforts constants du FNUAP pour aligner la politique d'évaluation sur les normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies, adoptées par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;

5. *Approuve* la politique d'évaluation du FNUAP, telle qu'elle est présentée dans le document DP/FPA/2009/4, sous réserve des dispositions de la présente décision, et *note* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du Fonds ainsi que leurs résultats;

6. *Réaffirme* que, conformément aux paragraphes 39 et 40 de la politique de surveillance du FNUAP (DP/FPA/2008/14), le Conseil d'administration reçoit des informations sur les résultats des évaluations et formule des orientations en conséquence;

7. *Rappelle* sa décision 2008/37 et *exhorte* la Directrice exécutive à veiller à ce que les fonctions d'évaluation du FNUAP et les évaluations qu'il mène en consultation avec les gouvernements nationaux, conformément à la politique d'évaluation, soient indépendantes et impartiales;

8. *Prie* la Directrice exécutive :

a) De garantir la qualité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction d'évaluation et des évaluations réalisées au FNUAP;

b) De nommer le Directeur de la Division des services de contrôle interne et le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne, en limitant la durée de leur mandat à cinq et quatre ans respectivement, renouvelable une fois, sans réintégration possible au FNUAP;

c) De veiller à ce que le Directeur de la Division des services de contrôle interne ait l'indépendance voulue pour faire rapport directement au Conseil d'administration sur les évaluations menées par la Division des services de contrôle interne et pour assurer le suivi des réponses données par l'administration à la suite des évaluations;

d) De veiller à ce que le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne ait toute autorité, en dernier ressort, quant au contenu des rapports d'évaluation publiés par la Division des services de contrôle interne;

e) De fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour l'évaluation aux niveaux mondial, régional et de pays, et de renforcer une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;

f) De veiller à ce que tous les programmes, en particulier les programmes de pays, soient évalués au moins une fois durant leur cycle, que des réponses de l'administration soient préparées pour tous les rapports d'évaluation, que les recommandations soient appliquées et que les leçons tirées de l'expérience soient intégrées dans les politiques, programmes et opérations à venir;

g) De présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2010, un plan d'évaluation biennal aux fins d'information, en gardant à l'esprit l'importance des rapprochements entre l'évaluation et le plan stratégique du FNUAP 2008-2011;

h) De fournir une réponse de l'administration distincte pour les questions essentielles et récurrentes recensées dans le rapport biennal de la Division des services de contrôle interne;

i) D'assurer la diffusion transparente des résultats de l'évaluation, notamment en rendant les rapports largement accessibles au Conseil d'administration et au public, à l'exception des cas exigeant une protection raisonnable de certaines parties prenantes et l'application des principes régissant la confidentialité;

9. *Demande* que les rapports biennaux du Directeur de la Division des services de contrôle interne au Conseil d'administration traite de la fonction, des constatations et des recommandations des évaluations, de la conformité aux normes, de la qualité des évaluations, de l'analyse des facteurs agissant sur la qualité et du suivi des évaluations menées par le FNUAP;

10. *Rappelant* que le FNUAP a la responsabilité de servir ses bénéficiaires et d'ajouter de la valeur aux plans et priorités nationaux de développement, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, et *reconnaissant* les liens qui existent entre une méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, la gestion axée sur les résultats et l'évaluation, *prie* la Directrice exécutive de mettre au point des directives sur la méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, de renforcer la gestion axée sur les résultats et de consacrer à ces questions une partie des réponses que l'administration réservera au rapport présenté par la Division des services de contrôle interne, à la session annuelle de 2010;

11. *Encourage* le FNUAP à clarifier les rôles et responsabilités qui incombent à la Division des services de contrôle interne et à d'autres divisions au FNUAP en ce qui concerne la planification, l'exécution, le contrôle, l'assurance de qualité et le suivi, à expliciter comment la fonction d'évaluation se distingue des autres mécanismes de contrôle et à préciser en quoi les évaluations diffèrent des examens internes;

12. *Prie* la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2012, un examen de la politique d'évaluation du FNUAP.

3 juin 2009

2009/19

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2009**

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2009, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/L.2);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2009;

Pris une décision orale de reporter, de sa deuxième session ordinaire de 2009 à sa première session ordinaire de 2010, l'examen des budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM, 2010-2011, et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation du PNUD pour la période 2008-2011.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2009/9 sur le rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2008 (DP/2009/11/Add.1), de l'annexe statistique (DP/2009/11/Add.2) et de son rectificatif (DP/2009/11/Add.2/Corr.1).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2009/10 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà.

Point 4

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2009/11 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Pris note des documents ci-après :

a) Évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/14);

b) Réponse de la direction au résumé de l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/15);

c) Examen des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations, y compris les évaluations décentralisées (DP/2009/16).

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2009/17).

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Chili, l'Iran (République islamique d'), la Serbie, la Somalie et le Zimbabwe (DP/2009/18, tableau 1);

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/2009/18, tableau 2);

Approuvé la première prorogation de deux ans des programmes de pays pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Mozambique et les Philippines (DP/2009/18, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/DCP/BWA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/DCP/LBN/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/DCP/AFG/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/DCP/TJK/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/DCP/TKM/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/DCP/ECU/1);

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2009/12 relative au rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et au rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD;

Point 8

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2009/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la prolongation de son plan stratégique.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2009/16 relative au rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2011.

Point 13

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Adopté la décision 2009/17 sur les engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà.

Point 14

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/FPA/DCP/BWA/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/7)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/2009/6);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/FPA/DCP/LBN/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/2009/7) et son rectificatif (DP/FPA/2009/7/Corr.1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/3)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/2009/8, tableau 2);

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/2009/8, tableau 1);

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Iran (République islamique d') (DP/FPA/2009/8, tableau 1);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/DCP/BIH/1) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/BIH/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/FPA/DCP/KAZ/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/FPA/DCP/TJK/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/FPA/DCP/TKM/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/FPA/DCP/UZB/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/2009/9, tableau 1);

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/2009/9, tableau 2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/FPA/DCP/ECU/5);

Point 15
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2009/18 sur la politique du FNUAP en matière d'évaluation.

Débat commun

Point 10
Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)

Adopté la décision 2009/15 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

Point 11
Missions de visite

Pris note des rapports ci-après :

- a) Rapport sur la mission de visite commune au Cambodge (DP-FPA/2009/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2009/CRP.1/Corr.1);
- b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP au Népal (DP/2009/CRP.2-DP/FPA/2009/CRP.1).

Point 16
Questions diverses

Tenu les manifestation et les consultations ci-après :

PNUD

- a) Réunion d'information sur la consolidation de la paix et les premières activités de relèvement;
- b) Consultations informelles sur le budget d'appui biennal du PNUD et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation;

FNUAP

- a) Manifestation spéciale de remise du Prix 2009 des Nations Unies en matière de population;
- b) Consultations informelles sur la politique d'évaluation du FNUAP;
- c) Réunion d'information sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et les préservatifs féminins et sur le programme conjoint FNUAP-UNICEF contre la mutilation génitale féminine;

PNUD/FNUAP

Déjeuner-débat sur la crise financière et économique mondiale;

PNUD/FNUAP/UNOPS

Réunion d'information conjointe sur la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public.

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Deuxième session ordinaire de 2009

(8-11 septembre 2009, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 8 septembre	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2009 Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP
		10	FNUAP : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 • Révision des règlements et règles du FNUAP • Rapport du CCQAB sur la révision des règlements et règles du FNUAP • Bilan de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects (décision 2007/15)
	15 heures-18 heures	10	FNUAP : questions financières, budgétaires et administratives (suite) Programme de pays du FNUAP et questions connexes FNUAP : programmes de pays et questions connexes
Mercredi 9 septembre	10 heures-13 heures	11	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des programmes de pays • Projets de descriptif de programme de pays
		2	Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel de la situation financière pour 2008

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008 • Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD (2010-2011)
	15 heures-17 heures	2	<p>PNUD : questions financières, budgétaires et administratives (suite)</p> <p>Consultations officieuses sur les budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM pour 2010-2011</p>
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Jeudi 10 septembre	10 heures-13 heures	7	<p>UNIFEM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les critères d'allocation des ressources • Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011
		3	<p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la politique d'évaluation • Évaluation des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD et réponse conjointe des directions
		4	<p>Programmes de pays du PNUD et questions connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des descriptifs de programme de pays • Projets de descriptif de programmes régionaux et de pays • Prorogations de programmes de pays • Assistance au Myanmar – Note de l'Administrateur
	13 h 15-14 h 45		Débat thématique du PNUD
	15 heures-17 heures	5	<p>FENU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'application de la politique en matière de recouvrement des coûts (décision 2008/21) <p>Débat consacré à l'UNOPS</p>
		6	<p>UNOPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique de l'UNOPS, 2010-2013 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organisations du système des Nations Unies en 2008 (décision 2007/38)
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 11 septembre	10 heures-12 heures	8	Débat commun Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports oraux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application de la décision 2008/37 relative aux activités d'audit et de contrôle internes
		9	
	12 heures-13 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
	15 heures-18 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail pour 2010 • Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2010